



## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 février 2024

**CD20240205\_41**  
**id. 4939**

*Le 5 février 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*Mme DELCHER (pouvoir à M. LOPEZ), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SARDEING).*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

#### **TARN ET GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS - BUDGET PRIMITIF 2024**

---

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget primitif pour 2024 de Tarn-et-Garonne conseils collectivités, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion.

L'équilibre de ce projet s'établit à 538 297 € dont 534 591 € en mouvements réels.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
CHAPITRE	MONTANT en €
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>37 885,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	2 585,00
Comptes 61 - Services extérieurs	14 300,00
Comptes 62 - Autres services extérieurs	21 000,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>493 000,00</u>
Compte 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	4 800,00
Comptes 63 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	7 000,00
Comptes 64 - Charges de personnel	481 200,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>530 885,00</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 706,00</i>
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 706,00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>534 591,00</b>

<b>RECETTES</b>	
CHAPITRE	MONTANT en €
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>66 500,00</u>
Compte 70871 – Remboursements de frais par la collectivité de rattachement	60 500,00
Compte 70872 – Remboursements de frais par les budgets annexes	6 000,00
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>468 091,00</u>
Compte 7473 - Département	468 091,00
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>534 591,00</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>534 591,00</b>

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 530 885 € (contre 537 183 € au budget primitif 2023). Elles comprennent :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : elles restent constantes par rapport au budget primitif précédent (+ 662 €),

- les charges de personnel (chapitre 012) : elles diminuent de 6 950 € (499 950 € au budget primitif 2023) : des crédits pour l'accompagnement d'un agent suite à un départ à la retraite n'ont pas été consommés intégralement en 2023. Il n'est pas prévu de mouvement de personnel sur 2024.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement représente 534 591 € (contre 540 183 € au budget primitif 2023). Elles comprennent :

- les recettes d'activités (chapitre 70) : elles sont en hausse de 10 % par rapport au budget primitif 2023 (pour mémoire : 60 500 €), et sont constituées par la refacturation au Département du temps passé par les agents de Tarn-et-Garonne conseils

collectivités en appui sur des opérations départementales (mise en œuvre d'actions du schéma touristique départemental : création de sentiers d'interprétation des espaces naturels sensibles, rédaction d'une charte de signalisation d'information locale (SIL), création d'aires de service sur la « Vagabonde », participation au comité de suivi des différents travaux d'ingénieries touristiques lancés par le Département, référent technique sur les différents comités d'itinéraires des vélos voies vertes et vélo-routes et enfin, sur le suivi des travaux du budget annexe de l'institut médico-éducatif et professionnel du Tarn-et-Garonne à Mimizan),

- la participation départementale (chapitre 74) : 468 091 €, elle diminue de 2 % par rapport au budget primitif 2023 (pour mémoire : 479 683 €).

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
CHAPITRE	MONTANT en €
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>3 706,00</u>
Compte 21838 – Autre matériel informatique	3 206,00
Compte 2185 - Matériel de téléphonie	500,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 706,00</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 706,00</b>

<b>RECETTES</b>	
CHAPITRE	MONTANT en €
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>

<b>OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 706,00</i>
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 706,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 706,00</b>

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 3 706 € (contre 3 000 € au budget primitif 2023). Elles équilibrent la dotation aux amortissements, et constituent une provision pour pallier, si nécessaire, des défaillances d'équipements.

Il est à noter que la section d'investissement ne comporte pas de recettes réelles mais s'autofinance par la dotation aux amortissements (3 706 €).

Le volume d'activité reste soutenu. Il est cependant noté une forte progression des sollicitations pour un accompagnement sur des études de faisabilité, ce qui témoigne de la prudence des collectivités à réaliser des investissements.

Pour l'année 2024, les collectivités s'engagent sur la trajectoire de la transition énergétique et donnent la priorité aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Afin de répondre à cet enjeu de taille pour les collectivités, l'Assemblée départementale a approuvé par délibération des 22 et 23 juin 2023, un complément d'intervention de Tarn-et-Garonne conseils collectivités de 2 jours d'assistance supplémentaires par opération. Cela permet de travailler sur différentes thématiques en lien avec la transition écologique : à savoir : l'utilisation et la production d'énergies renouvelables, le confort d'été, la récupération des eaux pluviales, l'approche en coût global de fonctionnement, la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE), les toitures photovoltaïques sur les bâtiments publics...

Ainsi, Tarn-et-Garonne conseils collectivités s'inscrit pleinement dans la feuille de route sur la transition écologique, telle qu'elle a été votée par le Département et aidera les collectivités pour toute rénovation, à atteindre au minimum 30 % d'économie d'énergie et à obtenir l'étiquette C du diagnostic de performance énergétique (DPE), propice à faciliter l'accès à des financements dédiés.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président n°CD20240205\_41R,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion de Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, tel que susvisé, le budget primitif de la régie de Tarn-et-Garonne conseils collectivités pour l'année 2024, qui s'équilibre à 538 297 € dont 534 591 € en mouvements réels ;
- Approuve le principe du versement d'une participation départementale à verser à la régie Tarn-et-Garonne conseils collectivités à hauteur de 468 091 € maximum, avec un réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024 Reçu en préfecture le 16/02/2024 Publié le 16/02/24 ID : 082-228200010-20240205-5960-BF-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL